



Urgent!!!!énorme probleme avec notre propriétaire

Par **morganeh22**, le **25/09/2009** à **01:45**

Bonjour,

au mois de novembre 2008 nous avons emmenagez,mon compagnon et moi meme,dans un 3 pieces refait a neuf.

Nous l'avions visitez et tout nous semblait normal et aux normes.

Le bail signé et la remise des clés effectuer, la propriétaire nous avait promis de finir les escalier(maison rénové).

Nous attendons encore toujours et nous ne sommes pas les seuls a se plaindre.

Les marches sont sur le point de se casser et ayant un bebe de 2 mois nous redoutons une éventuelle chute.

Mais se n'est pas tout malheureusement.

Le cadre de la porte du salon se décroche car il n'est pas fixé,la porte d'entrée bloque car le cadre est mal posé et cela avant que l'on emmenage et la propriétaire etait au courant de se probleme.

Les fenetres et volets qui bloquent aussi,une très très mauvaise isolation phonique et thermique se qui ammène a une consommation de gaz de chauffage énorme.

Il y a des trous énormes dans les palliers donc chutes éventuelles.

Des clous rouillés qui dépassent des murs et des poutres apparantes.

Et en relisant mon bail,j'ai consatté que dans la case montant du loyer,la propriétaire a noté en lettre TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX EUROS et en chiffre 590 EUROS.

Je voulais savoir si c'est le montant en chiffre ou celui en lettre qui compte ou le plus bas ou le plus élevé.

Nous avons aussi a coté du batiment un parking privé pour nos voiture mais nous avons très souvent la mauvaise surprise de trouvé un vehicule n'appartenent pas a un des locataires a notre place de stationnement.

Ayant signaler le probleme a la propriétaire au mois de décembre 2008,nous constatons a

notre grand regret que rien n'a été mis en place pour résoudre se probleme.
Nous aimerons savoir quel droit avons nous et qu'elles démarchent faut-il faire???
Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **25/09/2009** à **09:02**

[fluo]ADIL du Haut Rhin[/fluo]
1, rue Camille Schlumberger
68000 COLMAR
Tel 03.89.21.75.35
Fax 03.89.23.61.91

[fluo]ADIL du Haut Rhin[/fluo]
28, rue des Franciscains
68000 MULHOUSE
Tel 03.89.46.79.50
Fax 03.89.66.45.31

Bonjour, contactez sans tarder l'Association ADIL le plus proche de votre lieu d'habitation, voir les adresses ci-dessus, ils ont des permanences juridiques, ils vous aideront efficacement, courage à vous, bonne journée.